

SOCIETE DES PEINTRES CASSIDAINS

Assemblée Générale du 7 Mars 2019

L'Assemblée Générale annuelle ordinaire de la Société des peintres Cassidains s'est tenue le jeudi 7 mars au restaurant « Dolce Vitae » à Carnoux en Provence sous la Présidence de Jean-Yves Betoulaud. La séance est ouverte à 18h30.

Rapport moral et volets d'activités

1 – Les expositions et salons :

- L'exposition d'hiver de la Société qui accueille chaque année entre 35 et 45 exposants. Elle s'ouvre aux sculpteurs sous réserve de respect du format et de fourniture du socle. La participation des exposants au gardiennage est toujours indispensable. Les dates sont fixées par la mairie.
- Le Salon de la ville de Cassis qui est « open ». C'est la société qui le gère mai c'est la mairie qui fixe les dates. Il ne comprend que des œuvres en deux dimensions. Pour accepter les sculptures il faudrait revoir les statuts. A rediscuter lors de la prochaine assemblée générale ainsi qu'avec la mairie Le « Prix de la Ville de Cassis » consiste en une semaine d'exposition offerte aux salles voûtées. Les autres prix sont offerts par la société des peintres cassidains.

Le jury est composé d'artistes, de collectionneurs d'art et de membres de la mairie.

2 – Les expositions en plein air :

- Elles ont lieu sur la Place Baragnon ou au jardin.
- Les dates pour 2019 :
 - 14 avril – Place Baragnon
 - 30 juin – jardin
 - 28 juillet – jardin
 - 1^{er} septembre – place Baragnon
 - 29 septembre – place Baragnon
 - 30 octobre – a fixer
- Le prix de participation reste le même. 5€

3 – Nouveauté : Il avait été décidé lors d'une précédente réunion de louer la galerie aux dates de notre choix. Celles-ci seront du 26 septembre au 14 octobre 2019. Un engagement de gardiennage sera demandé avec l'inscription (sauf évidemment cas de force majeure). Pour des raisons de sécurité deux personnes sont nécessaires chaque demie journée. Nous rappelons que tous les membres du bureau sont des bénévoles.

Le prix : 19 jours à 45 euros par jour plus un droit d'entrée de 175 euros. Avec les frais de communications et de vernissages le montant total serait de 1300 euros à diviser par le nombre d'exposants.

Il sera demandé d'exposer de nouvelles créations.

4 – L'atelier du mardi

Il est ouvert à tous les membres de la société. Il est obligatoire de prendre la carte du Centre Culturel de Cassis ; Une participation de 10 euros est également demandée à chaque personne présente pour

payer le modèle. Ce ne sont pas des cours de dessin, c'est un atelier.

Aux beaux jours il est possible de peindre en extérieur in situ.

5 – Les sorties et voyages :

Promesse non tenue cette année, mais l'idée tient toujours. Le car coûte 700 euros. Il faut le remplir pour limiter le coût de la journée. Nous avons besoin de volontaires pour nous aider.

Election du bureau

Bureau réélu à l'unanimité :

Président d'honneur : Philippe Vion

Président : Jean Yves Bétoulaud

Vice présidente : Françoise Frénaud

Secrétaire : Nicole Bétoulaud

Trésorière : Marie Thérèse Vion

Le bureau accueille deux nouveaux membres actifs : Corinne Cailton et Nicole Marteau.

Rapport financier

Rapport effectué par la trésorière Marie Thérèse Vion.

La cotisation reste inchangée pour 2019. 10 euros pour les cassidains et 20 euros pour l'extérieur.

La société se porte bien. Elle a un compte positif.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité

Rappel du site de la Société : peintrescassidains.com

Interventions

Serge Delmas organise une exposition de certaines de ses œuvres . L'une d'entre elle est mise en loterie au profit de la « LIGUE contre le cancer »

Jean Louis Eyme parle de son association pour la promotion des œuvres impressionnistes et post impressionnistes située à l'Estaque. Création d'un « route des peintres impressionnistes » qui a eu le label culture européenne. Le site : impressionnisme.route.eu

La séance s'est terminée vers 19h45 poursuivie pour ceux qui le désiraient par un remarquable buffet dînatoire, facilitant les échanges entre artistes dans une ambiance conviviale

Le Président d'Honneur

Le Président